

**ORDRE DES AVOCATS
A LA COUR DE BORDEAUX**

CABINET DU BATONNIER



Le 10 mai 2010

MID/LL
N° 52165
V.REF.

Monsieur Vincent BERTHAT
Président de la CNA
15 rue Soufflot
75005 PARIS

Objet : AVOCAT EN ENTREPRISE

Monsieur le Président,

Je vous informe que j'organise une consultation par voie électronique et une Assemblée Générale d'information sur l'Avocat en entreprise.

Vous trouverez ci-joint copie de la circulaire que j'adresse à nos Confrères.

Je souhaiterais que la CNA puisse être représentée à l'Assemblée Générale du 17 mai prochain.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs et dévoués.

Michel DUFRANC
Bâtonnier de l'Ordre

Sujet : Avocat en entreprise
De : Le Bâtonnier vous informe
<batonnier@barreau-bordeaux.com>
Date : Fri, 07 May 2010 17:34:47 +0200
Pour : batonnier@barreau-bordeaux.com

AVOCAT EN ENTREPRISE

Consultation de la Profession

Mon cher Confrère

L'exercice éventuel de la profession d'Avocat en entreprise, c'est-à-dire la possibilité pour un Avocat d'exercer comme Avocat salarié d'une banque ou d'une compagnie d'assurances par exemple, fait débat dans la profession depuis plusieurs années et surtout depuis le dépôt du rapport DARROIS.

Le Conseil de l'Ordre de PARIS a, au mois de Juillet dernier, émis à une très courte majorité un vote favorable.

En revanche, lors de son Assemblée Générale du 30 avril dernier, la Conférence Nationale des Bâtonniers de France et d'Outre-Mer s'est prononcée contre à une majorité écrasante de 85,38 % des voix.

Le vote émis par les Bâtonniers est un vote statutaire, c'est-à-dire qu'il a été pondéré en fonction de l'importance respective des Barreaux, le nombre de voix attribué à chaque Bâtonnier étant proportionnel à l'effectif de son Barreau.

La très grande majorité des Bâtonniers, dont ceux des grands Barreaux de province, a participé à cette consultation qui a donné 17.177 voix contre et 2.941 voix pour.

Les syndicats professionnels sont partagés, certains s'étant déclarés en faveur de la réforme et d'autres contre, les positions nationales ne reflétant pas nécessairement les positions locales.

Le Conseil National des Barreaux vient, pour sa part, d'ouvrir à la concertation de la profession le rapport que vous trouverez ci-joint, de Monsieur Jean-Louis COCUSSE, Président de la Commission ad hoc « Avocat en entreprise », (consulter le rapport) ainsi qu'une liste de questions (répondre au questionnaire) suggérées par celui-ci auxquelles il serait nécessaire que la profession réponde dans l'hypothèse où la réforme serait adoptée .

C'est dans le cadre de cette concertation qu'a été émis le vote de

la Conférence des Bâtonniers.

Compte-tenu de l'importance de l'enjeu à tous égards, il est nécessaire que chaque Avocat de France puisse à son tour s'exprimer.

C'est pourquoi, dans la suite de l'Assemblée Générale d'information qui a déjà été organisée par mon prédécesseur le 9 novembre 2009, je souhaite que vous répondiez vous-même à la question suivante qui est celle à laquelle ont répondu les Bâtonniers de France :

« Au regard des questions techniques adressées aux Ordres par le CNB, êtes-vous favorable à la réforme consistant à permettre à l'avocat d'exercer en entreprise ? »

Je souhaite aussi que vous répondiez aux questions posées par le CNB, même si ce n'est qu'à titre subsidiaire.

Vous pourrez émettre votre vote en répondant par la voie électronique, selon les modalités que vous trouverez ci-dessous, avant le 31 mai 2010.

Je vous indique toutefois qu'une nouvelle Assemblée Générale d'information, à laquelle je vous invite à participer, se tiendra le

**lundi 17 mai 2010 à 18 heures,
dans l'amphithéâtre de l'EDA ALIENOR,
18 rue du Maréchal Joffre.**

J'invite les Présidents de Syndicats qui le souhaiteront à venir s'y exprimer, comme cela avait été le cas lors de la dernière Assemblée Générale ; Plusieurs membres du Conseil de l'Ordre interviendront également.

Connaissance prise des résultats de la consultation du Barreau de BORDEAUX, notre Conseil de l'Ordre adoptera sa position qui sera transmise au CNB, dans sa séance du 1er juin prochain.

Je vous remercie de l'attention que vous aurez bien voulu porter à cette circulaire et me permettez de compter sur votre indispensable participation à ce grand débat national qui engage notre avenir commun.

Je vous prie de croire, mon cher Confrère, à mes sentiments les meilleurs et dévoués.

*Michel DUFRANC
Bâtonnier de l'Ordre*

Pour répondre à la question posée par la Conférence des Bâtonniers, utilisez simplement la fonction répondre de votre messagerie en répondant oui ou non uniquement.

Pour compléter le questionnaire du CNB, il vous suffit de cliquer sur le lien contenu dans la circulaire ou de vous rendre sur le site de l'Ordre, partie privée, actualités, consultation avocat en

entreprise. Le questionnaire sera accessible sur cette page.

Ordre des Avocats de Bordeaux

1 rue de Cursol - CS 41073 - 33077 BORDEAUX CEDEX

05.56.44.20.76 - <http://www.barreau-bordeaux.avocat.fr>

Se désinscrire